



Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2025
(Date de convocation : 28 novembre 2025)

Délibération N° 20251204-15b

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Sarah Laguerre, M. Thibaut Maurin, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, M. Laurent Santucci, M. Jean-François Rabaud, M. Sylvain Saligot, M. Etienne Lay et Mme Aurore Ville, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville
Mme Catherine Pécondon-Montgaillard : procuration donnée Alexandre Pujo-Menjouet
Mme Mélissa Pujo-Menjouet : procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant
M. Benjamin Soucaze-Soudat : procuration donnée à M. Etienne Lay

Secrétaire de séance : Mme Dominique Borgella-Adjudant

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION 2026 – MOE POLE EDUCATION

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2024, l'Etat a accordé à la commune une aide de 52 500€ sur de la DETR pour la maîtrise d'œuvre du pôle éducation. Au regard des montant importants engagés, il est proposé de resolliciter une aide DETR 2026 selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€	RECETTES	€	%
Mission de MOE phase 1	175 000 €	DETR 2024 (notifié)	52 500 € (notifié)	15%
Mission de MOE phase 2	175 000 €	DETR 2026	87 500 €	25%
		Autofinancement	210 000 €	60%
TOTAL	350 000 €		350 000 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Article Unique :** approuve la demande de subvention pour la tranche 2 maîtrise d'œuvre pour le pôle éducation comme présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 16/12/2025

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

